



---

## DIFFUSION INTERNE

---

- Métier : Tous
- Destinataires : Secteur Poste, SD, Coordonnateurs, *Formateurs*
- Objet : CNSST Groupe La Poste 14 janvier 2022
- Suivi par : Christophe BRUNE

Cher(e)s Camarades,

Une CNSST Groupe La Poste s'est tenue le 14 janvier dernier par Teams ayant pour ordre du jour :

- Coronavirus : point d'actualité.

### 1. Partage des absences par Branche :

- BSCC : Forte croissance de l'absentéisme de 2 à 3 points dans la première semaine de janvier par rapport à l'absentéisme de décembre qui était déjà élevé. Bien que les chiffres nationaux de contamination communiqués par le gouvernement soient en hausse, notre situation s'est stabilisée et nous avons une très légère réduction depuis vendredi dernier inclus. Au 13 janvier, 296 tournées à découverts (situation bien maîtrisée). Des rappels gestes barrières et plan sanitaire ciblés ont été faits aux top managers, aux filières SST et RH. Pas d'alerte terrain sur la maîtrise des gestes barrière. Taux d'absentéisme sur la semaine 01 à 12%.
- BGPN : constat BGPN similaire à celui de la BSCC. Absentéisme plus fort que sur la fin décembre, rappels réguliers des gestes barrières à l'ensembles des

- managers et à la filière RH et DRAT. La BGPN insiste sur l'aération des locaux 10 minutes toutes les heures. Taux d'absentéisme au 12 janvier : 11% sur les secteurs.
- SF : taux d'absentéisme au 12/01 à 9% avec une moyenne qui a évolué entre 7 et 8,5% entre décembre et janvier, sachant qu'il y a eu un pic la semaine 01 pratiquement à 10%. Le dispositif se maintient grâce au télétravail. Rappel des mesures sanitaires faites, CHSCT d'information ou a minima une information sur toutes les mesures organisationnelles et sanitaires.
  - Transverse : une grosse partie des activités s'effectue en télétravail. En conséquence, l'augmentation de l'absentéisme est très contenue. Rappel des mesures de préventions, tour terrain sur les sites avec rappels sur les mesures barrières.

## 2. Coronavirus : point d'actualité (docteur Havette) :

La vaccination dans les services de santé au travail a bien été lancée (pas partout pour certaines raisons de localisation et de facilité). Un reporting par région va être fait, mais pas dans l'immédiat en raison des commandes de vaccins, (les vaccins arrivent entre 10 et 12 jours après la commande). Il y a une volonté générale des médecins de vacciner les postiers et les postières qui le souhaitent.

Le protocole sanitaire avec un télétravail de 3 jours + 1 sur demande court jusqu'au 22 janvier. Nous attendons les nouvelles consignes gouvernementales, certainement dans la semaine 03. Néanmoins la DRH s'attend à une reconduction au vu de la situation épidémique. Elle préconisera aux DRH/RRH de prévoir une reconduction très probable.

## 3. Partage de l'état des lieux de la qualité de l'air dans les établissements :

Le document joint porte sur les mesures de prévention qui sont prises pour garantir la qualité de l'air dans les établissements de La Poste (150 sites d'ici fin mars 2022), à la suite d'une étude procédée cet été par les préventeurs. Une deuxième étude cette fois-ci confiée à la société VEOLIA est en cours depuis le mois de décembre.

FO : Les DCN n'apparaissent pas sur le document alors que celles-ci sont souvent isolées des établissements de La Poste (DSEM, RIE, ETAB de la D.N.A.S, Boutique, ...) et pas gérées en direct par Poste Immo, ni même la DT ou la DAST.

La Poste : Effectivement, nous prendrons en compte les DCN sur les prochaines mesures de prévention que va faire la société VEOLIA.

Une attention sera portée pour les salles de pause en sous-sol sans fenêtre.

FO : Est-il possible que les personnes vulnérables, en présence de clients ou à la demande (utilisation de transports en commun par exemple) aient à disposition des masques FFP2 ? Nous venons d'entendre ce matin dans les médias que les professeurs et instituteurs allaient être dotés de masque FFP2. Qu'en- est-il à La Poste car il s'agit d'une vraie demande.

Réponse : La Poste s'attache à suivre très rigoureusement les protocoles sanitaires qui à l'heure actuelle ne prévoient pas de masques FFP2 en entreprise.

Docteur Havette : ce qui est reconnu aujourd'hui par le gouvernement et donc AMELI, c'est le port du masque chirurgical, celui que donne La Poste.

D'ailleurs, pour les personnes vulnérables, le gouvernement insiste pour qu'elles soient porteuses du masque chirurgical et non d'un masque FFP2.

Le masque FFP2 est réservé aux situations à très haut risque de contamination pour les professionnels de santé (ceux exposés à une densité de gouttelettes contaminées importante et surtout avec une personne en face d'eux qui ne porte pas de masque (par exemple les dentistes).

Le masque chirurgical doit être porté correctement afin d'éviter toute contagion.

Le postier ou la postière qui souhaite porter un FFP2 à titre individuel peut le porter sur le lieu de travail (l'agent achète lui-même le masque).

Prochaine information Coronavirus soit par courriel ou en CNSST la semaine prochaine, suivant les annonces du gouvernement.

Amitiés syndicalistes.